



Procès-verbal du Conseil Municipal

Vendredi 30 juin 2017 - 20 h 30

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.

Présents : MM. ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, BOLLORE Jean-Marc, LORJOUX Jeannine, LEGRAND Philippe, STAEL Gérard, adjoints au maire, BERNARD Christian, LE TOHIC Morgane, LAURENT Isabelle, LE BOT Marie-Noëlle, LE FICHER Yoann, PUISSANT Séverine, LE MASLE Jean Félix, LE FRINGERE Madeleine, LE VANNIER Philippe, TREMOUREUX Jean-Louis.

Absents Excusés : MM. LE HAZIF Marie-Annick (Pouvoir à ROSELIER Pascal), PICAUD Nathalie (Pouvoir à PICAUT Marie-Pierre), LE TOQUIN Stéphanie (Pouvoir à TALMONT Marie-Christine), TALMONT David (Pouvoir à POUILLAUDE Maurice), LE PADRUN Patrick (Pouvoir à LORJOUX Jeannine), DENIS David (Pouvoir à BOLLORE Jean-Marc), TURPIN Isabelle (Pouvoir à TREMOUREUX Jean-Louis), LE NET Karine (Pouvoir à LE MASLE Jean Félix).

Absent : M. LAMOUR Jean François.

Le Conseil Municipal a désigné LE FICHER Yoann, benjamin de la séance, **secrétaire de séance.**

Le secrétaire général de Mairie assurant le secrétariat auxiliaire.

Date de convocation : 23 juin 2017

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 18

Votants : 26

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 01 juin 2017

Aucune observation n'ayant été émise concernant le procès-verbal de la séance du 01 juin 2017, celui-ci est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve le procès-verbal de la séance du 01 juin 2017.**

2. Elections sénatoriales 2017 – Election des délégués et des suppléants

Vu le Code électoral ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret ministériel n°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 juin 2017 fixant le nombre des délégués, des délégués supplémentaires et des suppléants à élire ainsi que le mode de scrutin ;

M. Le Maire informe que les élections sénatoriales se tiendront le dimanche 24 septembre 2017 et qu'à cette fin, les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 30 juin 2017 pour procéder à la désignation des délégués et des suppléants pour chaque commune. Il ajoute que le Conseil municipal de Moréac doit élire 15 délégués et 5 suppléants, puis explique le mode de scrutin à la représentation proportionnelle avec la règle de la plus forte moyenne.

M. Le Maire indique qu'une seule liste commune de candidats lui a été déposée avant l'ouverture du scrutin, une liste d'union du Conseil municipal de Moréac avec pour tête de liste M. Pascal ROSELIER, qu'il propose au vote.

A l'issue des opérations de dépouillement du suffrage, M. Le Maire proclame les résultats suivants :

- **Nombre de Conseillers en exercice : 27**
- **Nombre de Conseillers présents : 18**
- **Nombre de Conseillers ayant donné procuration (article L. 289 du code électoral) : 8**
- **Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0**
- **Nombre de votants : 26**
- **Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0**
- **Nombre de votes blancs : 0**
- **Nombre de suffrages exprimés : 26**

Résultat :

- **Liste commune (tête de liste : M. Pascal ROSELIER) : 26 suffrages.**

Constatant le résultat du vote, M. Le Maire :

- **proclame la désignation des délégués et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017,**

	Délégué(e)s Titulaires	Délégué(e)s Suppléants
1	M. Pascal ROSELIER	Mme Séverine PUISSANT
2	Mme Marie-Christine TALMONT	M. David DENIS
3	M. Maurice POUILLAUDE	Mme Morgane LE TOHIC
4	Mme Marie-Pierre PICAUT	M. Yoann LE FICHER
5	M. Jean-Marc BOLLORE	Mme Isabelle TURPIN
6	Mme Jeannine LORJOUX	
7	Mme Philippe LEGRAND	
8	Mme Marie-Annick LE HAZIF	

9	M. Gérard STAEL
10	Mme Isabelle LAURENT
11	M. Christian BERNARD
12	Mme Stéphanie LE TOQUIN
13	M. Jean Félix LE MASLE
14	Mme Madeleine LE FRINGERE
15	M. Jean-Louis TREMOUREUX

- **Fait procéder à la signature du procès-verbal et son annexe de l'élection des délégués et de leurs suppléants pour la commune de Moréac en vue de l'élection des sénateurs, annexés à la présente délibération.**

3. Autorisation de participer à une vente aux enchères – Vente d'immeuble

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements administratifs locaux ;

M. Le Maire informe que l'immeuble situé 18, rue de la Madeleine en Moréac, anciennement à l'enseigne « Coccimarket », va faire l'objet d'une vente par adjudication judiciaire auprès du Tribunal de Grande Instance de Lorient le 14 septembre 2017. Il précise qu'au regard de la situation géographique de ce bien dans le centre-bourg, l'acquisition de ce bien par la commune de Moréac s'effectuerait dans un but d'intérêt communal : ceci permettrait la réalisation de projets locaux ou une gestion plus appropriée, en tant que propriétaire du bien, dans le cas d'une possible cession.

M. Le Maire précise que la participation à cette vente aux enchères nécessite une représentation par avocat auprès du tribunal de grande instance.

M. Jean Félix LE MASLE, conseiller municipal, s'interroge également sur l'avenir d'un autre bâtiment situé dans le cœur du bourg et constituant un ancien commerce.

M Le Maire lui répond que des échanges sont en cours avec les propriétaires de cet autre bien concernant son devenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve la participation de M. Le Maire, ou de l'adjoint délégué, à la vente sur adjudication de l'immeuble sis 18, rue de la Madeleine en Moréac,**
- **Autorise M. Le Maire ou l'adjoint délégué, à soutenir une enchère pour l'acquisition du bien ci-dessus par le biais d'un avocat,**
- **Autorise M. Le Maire à signer tout document en application de la présente délibération, notamment tout paiement de frais.**

4. Traitement budgétaire de créances admises en non-valeur

Vu l'ordonnance du juge du Tribunal d'instance d'Angers en date du 17 décembre 2015 portant rétablissement personnel sans liquidation judiciaire ;

Mme Marie-Christine TALMONT, 1^{ère} adjointe au Maire, informe que M. Le Maire a été sollicité par le Trésorier public pour l'admission au titre des créances admises en non-valeur de sommes d'un montant de 121,00 €, dues par une famille pour l'utilisation de services publics communaux, en application d'une ordonnance du Tribunal d'instance d'Angers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve l'imputation de ce montant d'un total de 121,00 € au titre des créances admises en non-valeur sur le budget principal.**

5. Acquisition d'un drapeau commémoratif de la 1^{ère} Guerre Mondiale – Demande de subvention

Mme Jeannine LORJOUX, adjointe à la vie associative, rapporte qu'il est envisagé de faire l'acquisition d'un drapeau commémoratif de la 1^{ère} Guerre Mondiale pour la commune de Moréac. Elle en détaille les caractéristiques et ajoute que ce drapeau sera utilisé lors des commémorations annuelles et notamment pour la cérémonie du centenaire du monument aux Morts de Moréac se tenant le 4 novembre 2017. Pour cette acquisition de matériel, il est opportun de solliciter le soutien financier du Conseil départemental selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Drapeau commémoratif	954,90 €	Conseil départemental	40 %	381,96 €
		Autofinancement	60 %	572,94 €
Total H.T	954,90 €	Total H.T	100%	954,90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve l'acquisition d'un drapeau commémoratif de la 1^{ère} Guerre Mondiale et la demande de subvention afférente,**
- **Autorise M. Le Maire à déposer ce dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental,**
- **Autorise M. Le Maire à signer tout document en application de la présente délibération.**

6. Transfert de propriété d'abribus départementaux à la Commune

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » ; M. Maurice POUILLAUDE, adjoint en charge de la voirie, informe que le Conseil départemental du Morbihan, en application de la loi NOTRe et au transfert de compétence des transports routiers du département à la région Bretagne, sollicite un accord pour le transfert de propriété au profit de la commune de Moréac, à titre gratuit, des abribus situés dans les secteurs suivants :

- abribus de la rue de Calvaire,
- abribus au nord de la rue du Trendeur, à proximité de la zone d'activités du Bronut,

- abribus au sud de la rue de Trendeur, à proximité de la résidence de Malabry.

M. Maurice POUILLAUDE précise qu'une réponse favorable à ce transfert de propriété permettra à la commune de Moréac de maintenir ces abribus aménagés, tout en devant dorénavant en assurer l'entretien.

M. Philippe LE VANNIER, conseiller municipal, propose que les panneaux publicitaires présents sur ces abribus puissent être utilisés notamment par les associations pour assurer de la communication relative à leurs manifestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Accepte le transfert de propriété à titre gratuit des abribus départementaux situés :**
 - **abribus de la rue de Calvaire,**
 - **abribus au nord de la rue du Trendeur, à proximité de la zone d'activités du Bronut,**
 - **abribus au sud de la rue de Trendeur, à proximité de la résidence de Malabry.**
- **Dit que tout frais pouvant être afférent à la mutation est à la charge du Conseil départemental,**
- **Autorise M. Le Maire à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de cette opération.**

7. Questions diverses

a) Fêtes et cérémonies

M. Philippe LEGRAND, adjoint en charge des affaires scolaires, indique que les trois représentations du cirque proposées courant de la semaine passée ont attiré près de 1 400 personnes, chaque spectacle se divisant en une 1^{ère} partie effectuée par les enfants de l'école publique « Le Grand Marronnier » dans le cadre de leur projet scolaire et une 2^{ème} partie proposée par des professionnels.

M. Le Maire informe que la cérémonie commémorative des Martyrs de la Résistance se tiendra le jeudi 13 juillet 2017 au Fort de Penthievre à Saint-Pierre Quiberon.

Mme Jeannine LORJOUX, adjointe à la vie associative, indique que Centre Morbihan Communauté organise un apéritif conté au plan d'eau de Moréac, le 13 juillet 2017 à 19h00, dans le cadre d'un ensemble de manifestations nommé les « Flâneries ».

Elle ajoute que les Vendredis de Saint-Jean se tiendront le 28 juillet 2017 au plan d'eau de Moréac sur le thème des musiques traditionnelles.

b) Projet de voie de liaison inter-quartiers – 2^{ème} tranche

M. Maurice POUILLAUDE, adjoint chargé de la voirie, informe que la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Bretagne a dispensé d'étude d'impact le projet de réalisation de la 2^{ème} tranche de la voie de liaison inter-quartiers, conformément à l'argumentaire proposé par la commune.

Il ajoute que le dossier au titre de la loi sur l'eau va ainsi pouvoir être redéposé auprès de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Morbihan pour instruction et que les consultations des entreprises vont être finalisées.

c) Fête de la musique - Sécurité

M. Jean-Marc BOLLLORE, adjoint en charge de l'environnement, du cadre de vie et de la sécurité, indique que la Fête de la Musique organisée le 24 juin 2017 à Moréac s'est bien déroulée, sans problématique particulière en matière de sécurité.

d) Conseil municipal des enfants – Opération de prévention

M. Jean-Marc BOLLLORE, adjoint en charge de l'environnement, du cadre de vie et de la sécurité, informe que les membres du Conseil municipal des enfants (CME) ont tenu un stand relatif aux dangers de l'utilisation du téléphone portable en voiture dans le supermarché « INTERMARCHE » sur la zone du Bronut en Moréac. Il indique que les personnes et les clients ont été intéressés par cette démarche et qu'une bonne participation a été recensée.

e) Fonctionnement estival du boulodrome

M. Jean-Marc BOLLLORE, adjoint en charge de l'environnement, du cadre de vie et de la sécurité, explique que le fonctionnement du boulodrome va évoluer pour cette période estivale à titre expérimental : le boulodrome et les toilettes adjacentes sont fermés, une communication a été faite indiquant aux personnes intéressées de venir prendre les clés du bâtiment en mairie, un jeu de clé a tout de même été remis aux associations communales qui utilisent fréquemment la structure.

f) Travaux de bâtiments

M. Gérard STAEL, adjoint aux bâtiments, indique que les travaux de réfection de la toiture et du clocheton de la chapelle de Lojean sont à présent terminés.

Il ajoute que des travaux de rénovation de la mairie et du clocher de l'Eglise sont également envisagés prochainement.

M. Gérard STAEL informe que le jury de concours se réunira le mercredi 5 juillet 2017 pour sélectionner l'architecte lauréat du concours sur esquisses pour la construction du futur complexe de salles polyvalentes.

Mme Madeleine LE FRINGERE, conseillère municipale, indique qu'une porte-fenêtre du presbytère ne fonctionne pas correctement.

M. STAEL lui répond qu'il va en informer les services techniques communaux pour effectuer la réparation.

g) Renouvellement du « chèque sport »

Mme Jeannine LORJOUX, adjointe à la vie associative, rappelle que les « chèques sport » proposés par la commune sont renouvelés pour la prochaine saison 2017/2018 jusqu'au 31 décembre 2017. Elle rappelle que ce chèque participatif d'une valeur de 15,00 € peut être demandé en mairie par les jeunes moréacois(es) jusqu'à 15 ans révolus pour l'adhésion à un club sportif de la commune.

h) Réforme des rythmes scolaires

M. Philippe LEGRAND, adjoint aux affaires scolaires, informe que conformément au vote du Conseil d'Ecole et à la proposition de la commission communale « Enfance, Education », la commune de Moréac

a sollicité les services académiques pour revenir à un fonctionnement de 4 jours de classes par semaine au sein de l'école publique « Le Grand Marronnier ».

Il précise être en attente du retour de la Directrice académique et que le décret ministériel relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques a été publié le 28 juin 2017.

i) Distribution du bulletin municipal

M. Philippe LEGRAND, adjoint à la communication, indique que le bulletin d'informations municipales de juillet 2017 a été livré en mairie et sera distribué rapidement.

M. Le Maire précise qu'en lien avec l'amicale des commerçants, un questionnaire est proposé dans cette édition du bulletin, nommé « un centre-bourg à votre image », pour permettre de recueillir des avis relatifs au bourg de Moréac : les questionnaires sont à déposer dans une boîte aux lettres dédiée à proximité du distributeur automatique de billets et La Poste.

j) Accueil de loisirs sans hébergement – Mini-camps

Mme Marie-Pierre PICAUT, adjointe à la Jeunesse, informe que certains mini-camps sont déjà complets, mais que le mini-camp pour la tranche d'âge « 13-16 ans » comprend trop peu d'inscrits à ce jour. Elle informe que le service d'animation a diffusé largement le programme des activités de ces mini-camps et que certaines adaptations relatives aux tranches d'âges seront à prévoir s'il n'y a pas d'évolution concernant le nombre d'inscrits.

k) Travaux de voirie sur les routes départementales

M. Jean Félix LE MASLE, conseiller municipal, fait remarquer que le nettoyage du bord des routes effectué par les services techniques départementaux n'est pas réalisé uniformément.

M. Le Maire lui répond qu'ayant fait également ce constat, il a sollicité les services départementaux qui lui ont répondu avoir effectué un broyage prioritairement pour assurer la sécurité routière (virages, panneaux de circulation...), un second passage sur l'ensemble des bords de route sera réalisé ultérieurement.

l) Vitesse des véhicules dans le centre-bourg

M. Yoann LE FICHER, conseiller municipal, informe de la vitesse excessive de certains véhicules arrivant dans le centre-bourg.

Suite à un échange, M. Jean-Marc BOLLORE indique que la future zone de rencontre va tendre à faire réduire la vitesse des véhicules dans le centre-bourg, en rendant prioritaires les piétons et les cyclistes, ainsi qu'en réalisant des affichages spécifiques à cette zone de rencontre.

m) Fermeture estivale du bureau de poste

M. Le Maire informe que le service de La Poste fait l'objet d'une fermeture estivale du 24 juillet au 05 août 2017. Il craint qu'une telle fermeture se renouvelle pendant les périodes de vacances, comme dans d'autres communes.

M. Le Maire précise cependant que la boîte aux lettres du bâtiment sera tout de même relevée quotidiennement.

L'ORDRE DU JOUR ETANT ACHEVE, LA SEANCE EST LEVEE A 21h45.